



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 10</i> <i>Votants : 13</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>20/10/2023</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>20/10/2023</i></p>	<p>Le vingt-six octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Philippe GENILLOUX (à partir de la DCM n°6), Dominique HENRY, Céline HIRCHI, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS (à partir de la DCM n°5), Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ</p> <p>Membres excusés : Isabelle HOCQUEMILLER, procuration à Ludovic JEUNOT Anne-Sophie PARRIAUX, procuration à Carine PARRENIN Agnès SANCEY-FOURNEROT, procuration à Céline HIRCHI</p> <p>Membres absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel LHOMMEE</p>

➤ **231002 : Organisation suite à la démission de Mme Dominique Henry de sa fonction d'adjointe - décision sur le nombre d'adjoints**

Madame Dominique Henry a présenté sa démission de sa fonction d'adjointe en charge de l'action sociale, de la vie associative et culturelle et de la communication. Cette démission est effective au 4 octobre 2023, jour de la réponse positive du Préfet.

Madame Henry reste toutefois conseillère municipale et indique pouvoir poursuivre une partie des actions dont elle avait la responsabilité, notamment l'animation de la bibliothèque, de la cantine intergénérationnelle et du club des anciens.

Dans ces conditions il est proposé au moins temporairement de ne pas procéder à son remplacement et de fixer le nombre d'adjoints à deux. Cette situation pourra être modifiée si le besoin s'en fait sentir.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition et décide de ramener à deux le nombre d'adjoints.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture